

## Santé environnementale en Alsace : Facteurs, Enjeux et Plans d'Actions

Participants : 29 personnes

Intervenante : **Mme Amélie MICHEL : Responsable du Pôle Santé et Risques environnementaux à l'Agence Régionale de Santé d'Alsace (ARS)**

Il est indéniable que les problématiques reliant la santé et l'environnement sont de plus en plus évidentes et apparentes. L'UDAF 68 s'interroge depuis des années au travers de ses commissions sectorielles et soirées d'information.

Mais il semblait important et judicieux d'aborder le sujet de manière globale. A savoir, qu'est ce que la santé environnementale ? Et surtout qu'en est-il en Alsace ? Qu'est ce que l'ARS ?

Pour y répondre Mme Amélie MICHEL de l'ARS, est intervenue en commentant quelques données sanitaires, les facteurs environnementaux et en présentant l'étendue des missions de son service.

Concernant les données sanitaires, il fait apparemment de mieux en mieux vivre en Alsace, puisque la progression de l'espérance de vie de ces 25 dernières années y est la plus forte. Les principales causes de décès sont les maladies cardiovasculaires et les cancers. Si l'Alsace est réputée pour sa gastronomie, elle peut l'être aussi pour son taux de diabète bien supérieur au taux national ! La légionellose et la maladie de Lyme sont particulièrement très présentes en Alsace. On note par contre un taux plus faible que la moyenne nationale de suicides.

On assiste à une véritable prise de conscience de l'impact de l'environnement sur la santé de chacun. Il n'est pas si loin le temps où l'on associait la problématique de la qualité de l'eau au continent africain. Après plusieurs « épidémies » recensées dont l'origine était la mauvaise qualité de l'environnement et avec la sensibilisation croissante à la qualité de l'environnement, les populations des pays développés ont des craintes de plus en plus vives et des exigences de plus en plus fortes sur l'impact potentiel de l'environnement sur leur santé. La qualité de l'eau est souvent mise en cause puisqu'elle est étroitement surveillée !

Cependant, heureusement les produits indésirables retrouvés, le sont souvent à très faibles doses et certaines personnes oublient que d'autres voies d'expositions sont bien plus importantes (dans les fruits et légumes ou en jardinant pour les pesticides par exemple). Concernant la qualité de l'air, des efforts importants ont été entrepris pour réduire les émissions polluantes (mise en place de traitement des fumées aux cheminées industrielles par exemple).

Cependant, en contrepartie de ces émissions ponctuelles et locales dont l'effet sanitaire n'est pas toujours mesurable, nous savons qu'à une grande échelle (régionale), la dégradation de la qualité de l'air entraîne une augmentation du nombre d'admissions aux urgences. La qualité de l'air intérieur fait d'ailleurs l'objet d'une surveillance récente.

Ces travaux ont démontré que cet air n'était pas toujours sain en raison de la présence de nombreux polluants dans nos meubles, peintures... et des bons réflexes qui se perdent (aération quotidienne).

Il est en revanche difficile de mettre en relation un effet sanitaire avec un milieu de vie (notamment pour le cancer). Aussi, faut-il connaître le milieu de vie pour pouvoir évaluer cet impact ? Quel était-il 30 ans auparavant ? Quels sont ou ont été les facteurs aggravants (habitat dégradé, précarité) ? Quel effet peut provoquer une longue exposition à un polluant mais à faible dose ?

Les interrogations se portent également sur la présence simultanée de plusieurs polluants. Quels en sont les effets ? Les études se portent toujours sur un seul polluant.

L'ARS, dans le cadre de ses missions de contrôle, d'inspection, de prévention, est parfois confrontée à des décisions délicates. Il est clair que les exigences de la population sont de plus en plus grandes. Comment réagir lorsqu'on se trouve face à une très forte demande de la population et pourtant un risque très faible pour la santé ? Ne pas réagir, ne serait pas politiquement correct.... Tout comme certaines décisions ne sont pas faciles à prendre lorsqu'elles impliquent une fermeture d'usine et des difficultés économiques pour toute une population avec, en effet secondaire une dégradation de l'état sanitaire de la population.

Mme Michel attire l'attention sur le problème de la salubrité de l'habitat. On constate effectivement une très forte sous déclaration due à une méconnaissance des droits par les locataires. Ceux-ci ne peuvent pourtant pas être expulsés alors que le propriétaire, lui, a pour devoir de tout remettre « aux normes ». L'ARS et le Préfet disposent d'ailleurs de moyens pour y parvenir. Le locataire peut ensuite réintégrer son nouveau logement.

Il nous incombe à tous d'être vigilant et d'encourager le signalement de logements insalubres d'autant plus que les services sociaux se mobilisent de plus en plus pour aider au relogement.

Petit bémol pour les propriétaires occupants que l'on ne peut obliger à réhabiliter le logement.

Le pôle Santé et risques environnementaux de l'Agence Régionale de Santé a un rôle essentiellement préventif dont il est difficile à évaluer « les bienfaits ». En effet, comment estimer le nombre de morts et de maladies qui ont été évités ?

Cette soirée aura mis en lumière le vaste champ d'intervention de l'ARS, notamment celui du pôle Santé et Risques environnementaux. Celui-ci intervient aussi bien à grande échelle (contrôle des eaux, avis sur les sites industriels) qu'à plus petite (habitat individuel).

Enfin, nous retiendrons que nous pouvons être responsables de notre environnement et parfois même, initiateurs de changement pour une meilleure qualité de celui-ci.